



co emprunteur immobilier

Par **Jeromus**, le **20/09/2019** à **13:35**

bonjour.. sur mes offres de prêts...il est stipulé : "co emprunteur pour l'acquisition d'une maison à usage d'habitation principale". Je précise que j'ai signé ces offres en tant que co-emprunteur et non en tant que "caution". Je m'aperçois à ce jour que je n'apparais pas sur l'acte notarié. Ma question est : est-ce une discordance entre ces papiers sachant que je n'ai signé aucun refus concernant cet acquisition?..MERCI pour vos réponses..Cordialement

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:58**

bonjour,

vous pouvez être co-emprunteur sans être propriétaire du bien acquis avec le crédit.

si vous n'êtes pas mentionné sur l'acte notarié comme propriétaire, vous n'êtes pas propriétaire mais vous êtes solidaire du remboursement du crédit .

salutations